



Direction des Actions Sociales - CCAS
Service Prévention seniors
MB/MC

DECISION DU MAIRE

La Ville de Bourg-en-Bresse organise, dans le cadre de son activité **Bourg-Vacances** gérée par le service Prévention seniors, plusieurs sorties à la demi-journée ou à la journée. La participation financière demandée aux participants comprend, selon l'animation, le transport en car, les droits d'entrée / de visite et le coût du repas ou d'une collation.

En vertu :

- des délibérations du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 et de l'arrêté municipal n° 57 016 du 5 juin 2020, autorisant le Maire à accomplir la totalité des actes de gestion courante définis aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- et de la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 1995 fixant les modalités des activités liées aux loisirs.

Le prix par personne des sorties 2023 est fixé à :

- **5,00 €** (cinq euros) pour une balade en calèche en forêt de Seillon le jeudi 3 août 2023 matin,
- **9,50 €** (neuf euros et cinquante centimes) pour un groupe de moins de 20 personnes ou **7,50 €** (sept euros et cinquante centimes) pour un groupe supérieur à 20 personnes, pour une visite de Brou et un goûter le jeudi 10 août 2023 après-midi,
- **10,00 €** (dix euros) pour un goûter en bord de Seille au restaurant l'Embarcadère à la Truchère (71) le jeudi 24 août 2023 après-midi,
- **30,00 €** (trente euros) pour un repas au restaurant Chez le Père Durdu à Nantua le jeudi 31 août 2023 journée.

Bourg-en-Bresse, le **27 JUIN 2023**

Le Maire



Jean-François DEBAT
Président de Grand Bourg
Agglomération
Conseiller régional Auvergne-Rhône-
Alpes